

26 avril 2006

## Monument juif de Rouen : des critiques "infondées"

Le Ministère de la Culture réfute aujourd'hui, dans un communiqué, les critiques émises par François Zimeray et Pierre Albertini, à propos de [l'état du monument juif de Rouen](#), la Maison sublime :

A la demande du Ministère de la Justice, le Ministère de la Culture (DRAC de Haute-Normandie), au titre de ses responsabilités sur les Monuments historiques classés, a examiné le dossier technique des travaux et formulé des préconisations après avoir organisé une visite sur place de l'Inspection générale des Monuments historiques et avoir fait dresser un état des lieux en août 2003 par le Service régional de l'Archéologie qui a pu comparer l'état du monument avec celui de 1991 et conclure de la façon suivante : "nous ne sommes pas, de toute évidence, en présence d'un édifice qui se dégrade à grande vitesse ; une partie des désordres observés semblent d'ailleurs relever d'une simple absence d'entretien". La visite de l'Inspection générale a permis de constater la stabilisation du monument et la disparition des lichens.

Il a donc été proposé au Ministère de la Justice de réaliser des travaux de conservation limités aux problèmes les plus manifestes :

- étanchéité de l'escalier de la cour d'appel
- mise en place d'un dispositif de mesure des variations d'hygrométrie et de température pendant la durée des travaux de réfection des façades (30 mois)
- mise aux normes des installations électriques
- protection du pavage de la cour d'honneur du palais de justice

Ces travaux, dont le principe a reçu l'approbation des spécialistes (architecte en chef, inspecteurs généraux des Monuments historiques, architecte

des Bâtiments de France, DRAC), ont été réalisés en 2005. Ils ont eu pour résultat de supprimer les importantes entrées d'eau au droit de l'escalier de la cour d'appel et d'assurer une bonne étanchéité de la crypte. Ainsi les effets du gel sur les pierres ont pu être supprimés. Par ailleurs, les instruments de mesure mis en place démontrent la présence d'un taux d'humidité saturé à 99 % voire 100 %. Ce taux, extrêmement élevé, existait lors de la mise en place des

instruments de mesure. Il pourra être diminué, mais uniquement par palliers pour éviter les déséquilibres brutaux. Il a donc été demandé au Ministère de la Justice de mettre en place une légère ventilation sur les portes en verre de l'entrée. Actuellement, les suintements d'eau sont concentrés sur les bétons mis en place en 1980 et n'apparaissent pas sur le monument lui-même. Dans la mesure où tous ceux qui suivent depuis longtemps l'évolution du monument peuvent constater que son état s'est stabilisé, il a été estimé opportun de procéder par étapes sans traumatisme irréversible. Il s'agit donc de travaux modérés et prudents qui permettent notamment d'observer le comportement du monument avant d'envisager des travaux dont le protocole sera fonction de ces observations.

Le monument juif de Rouen n'est donc pas en péril. Toutefois, malgré son importance historique, la situation du monument juif ne permet pas de le rendre actuellement accessible au public pour des raisons de sécurité dont témoigne l'agression dont a été victime une greffière il y a quelques mois au sein du Palais de Justice.